



## Validité du code pour mon cas spécial

Par **Lilou**, le **11/02/2008** à **12:49**

Bonjour à tous, je me suis inscrite en Juin 2006 pour faire la conduite accompagnée. J'ai passé mon code en Janvier 2007 (17 ans et demie passé) et je souhaite faire le permis B. Mon code est il toujours valable? Merci.

Par **Jurigaby**, le **11/02/2008** à **14:38**

Bonjour.

oui, je pense qu'il n'y a pas de soucis. Le code est valable 3 ans ou 5 examens pratiques.

Par **gregoire552**, le **11/02/2008** à **16:51**

Ils faut que vous demandier à votre Auto-école une modification pour transformer votre demande de permis AAC en demande de permis B.

Ils ont un papier à remplir (avec vous) et le transmette à la Prefecture, car le numéro qui est porté sur votre livret d'apprentissage est enregistré et valable 5 ans à la prefecture.